



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Pure110-PRO - Comp. A

Date d'impression: 15.02.2016

Code du produit: SDB0009

Page 1 de 10

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Pure110-PRO - Comp. A

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Mortier composite pour ancrages et fixages composant A (résine)

#### Utilisations déconseillées

sans limitation

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société: DEWALT  
Rue: Richard Klinger Str. 11  
Lieu: D-65510 Idstein  
Téléphone: +49 (0) 6126 21 2302  
Internet: www.DEWALT.eu

Téléfax: +49 (0) 6126 21 2980

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 0800-181-7059  
CHEMTREC: +1 703 527-3887 (24h)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Irrit. 2  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Irrit. 2  
Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1  
Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 2

Mentions de danger:

Provoque une irritation cutanée.  
Peut provoquer une allergie cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.  
Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

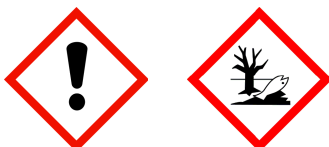
##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen =< 700)  
produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)  
1,3-Propanediol, 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-, polymer with (chloromethyl)oxirane

**Mention** Attention

**d'avertissement:**

**Pictogrammes:**



#### Mentions de danger

H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pure110-PRO - Comp. A**

Date d'impression: 15.02.2016

Code du produit: SDB0009

Page 2 de 10

**Conseils de prudence**

- P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.  
P391 Recueillir le produit répandu.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Étiquetage particulier de certains mélanges**

- EUH205 Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

**2.3. Autres dangers**

Aucune information disponible.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
9003-36-5	Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)			35 - < 40 %
	500-006-8		01-2119454392-40	
	Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H315 H317 H411			
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)			25 - < 30 %
	500-033-5	603-074-00-8		
	Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 2; H319 H315 H317 H411			
28064-14-4	Phenol, Polymer mit Formaldehyd, Glycidylether			15 - < 20 %
	Aquatic Chronic 4; H413			
30499-70-8	1,3-Propanediol, 2-ethyl-2-(hydroxymethyl)-, polymer with (chloromethyl)oxirane			10 - < 15 %
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H315 H319 H317 H412			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

**Information supplémentaire**

Le quartz contenu n'est pas librement disponible par l'utilis prévisible.  
Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidats pour la procédure d'autorisation): Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérée dans la liste.

**SECTION 4: Premiers secours****4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

**Après inhalation**

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Pure110-PRO - Comp. A

Date d'impression: 15.02.2016

Code du produit: SDB0009

Page 3 de 10

#### **Après contact avec la peau**

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec du polyéthylèneglycol, puis beaucoup d'eau. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

#### **Après contact avec les yeux**

Rincer soigneusement et abondamment avec une douche oculaire ou de l'eau. En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

#### **Après ingestion**

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Réactions allergiques

#### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Traitement symptomatique.

### **SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction**

##### **Moyen d'extinction approprié**

Mousse.  
Poudre d'extinction  
Jet d'eau pulvérisée  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

##### **Moyens d'extinction inappropriés**

Jet d'eau à grand débit  
Mousse.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Produits de pyrolyse, toxique  
Monoxyde de carbone.

#### **5.3. Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.  
Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### **Information supplémentaire**

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

### **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Assurer une aération suffisante. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Utiliser un équipement de protection personnel.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir mécaniquement. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

#### **6.4. Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir paragraphe 7  
Protection individuelle: voir paragraphe 8  
Evacuation: voir paragraphe 13

### **SECTION 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pure110-PRO - Comp. A**

Date d'impression: 15.02.2016

Code du produit: SDB0009

Page 4 de 10

**Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.  
Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.  
Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé.

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

température de stockage : 5-25°C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Mortier composite pour ancrages et fixages composant A (résine)

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
14808-60-7	Silices cristallines, quartz	-	0,1 a		VME (8 h)	

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Porter un équipement de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pure110-PRO - Comp. A**

Date d'impression: 15.02.2016

Code du produit: SDB0009

Page 5 de 10

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique:	Pâte	
Couleur:	beige clair	
		<b>Testé selon la méthode</b>
pH-Valeur:		non déterminé
<b>Modification d'état</b>		
Point de fusion:		non déterminé
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:		non déterminé
Point d'éclair:		non applicable
<b>Inflammabilité</b>		
solide:		non déterminé
gaz:		non applicable
Limite inférieure d'explosivité:		non déterminé
Limite supérieure d'explosivité:		non déterminé
<b>Température d'auto-inflammabilité</b>		
solide:		non déterminé
gaz:		non applicable
Température de décomposition:		non déterminé
<b>Propriétés comburantes</b>		
Non comburant.		
Pression de vapeur:		non déterminé
Densité:		non déterminé
Densité apparente (à 20 °C):		1,33 kg/m <sup>3</sup>
Hydrosolubilité:		insoluble
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>		
non déterminé		
Coefficient de partage:		non déterminé
Densité de vapeur:		non déterminé
Taux d'évaporation:		non déterminé
<b>9.2. Autres informations</b>		
Teneur en solide:		non déterminé

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

**10.4. Conditions à éviter**

aucune/aucun

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pure110-PRO - Comp. A**

Date d'impression: 15.02.2016

Code du produit: SDB0009

Page 6 de 10

**10.5. Matières incompatibles**

Aucune information disponible.

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
9003-36-5	Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen =< 700)				
	par voie orale	DL50	> 2000 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	> 2000 mg/kg	Lapin	
25068-38-6	produit de réaction: bisphénol-A-épichlorhydrine, résines époxydiques (poids moléculaire moyen <= 700)				
	par voie orale	DL50	11400 mg/kg	Rat	

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

**Information supplémentaire**

Les données toxicologiques indiquées des substances composant le produit sont destinées aux professions médicales, aux spécialistes des domaines de la sécurité et de la santé professionnelles et aux toxicologues.

Les données toxicologiques indiquées des substances composant le produit ont été mises à disposition par les fabricants des matières premières.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
9003-36-5	Produit de réaction: bisphénol-F-épichlorhydrine: résines époxydiques (poids moléculaire moyen =< 700)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	1,9 mg/l	96 h	Brachydanio rerio	OCDE 203

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pure110-PRO - Comp. A**

Date d'impression: 15.02.2016

Code du produit: SDB0009

Page 7 de 10

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination de déchet-Résidus**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
Classé comme déchet dangereux.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:**

UN 3077

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:**Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a.  
(Bisphenol A/F Epoxy resin)**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

9

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M7

Dispositions spéciales:

274 335 601

Quantité limitée (LQ):

5 kg

Quantité dégagee:

E1

Catégorie de transport:

3

N° danger:

90

## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Pure110-PRO - Comp. A

Date d'impression: 15.02.2016

Code du produit: SDB0009

Page 8 de 10

Code de restriction concernant les tunnels:

E

#### Transport fluvial (ADN)

**14.1. Numéro ONU:**

UN 3077

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:**

Matière dangereuse au niveau de l'environnement, solide, n.s.a.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

9

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

9



Code de classement:

M7

Dispositions spéciales:

274 335 601

Quantité limitée (LQ):

5 kg

Quantité dégagee:

E1

#### Transport maritime (IMDG)

**14.1. Numéro ONU:**

UN 3077

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

9

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

274, 335, 966, 967

Quantité limitée (LQ):

5 kg

Quantité dégagee:

E1

EmS:

F-A, S-F

#### Transport aérien (ICAO)

**14.1. Numéro ONU:**

UN 3077

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:**

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:**

9

**14.4. Groupe d'emballage:**

III

Étiquettes:

9



Dispositions spéciales:

A97 A158 A179

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

30 kg G

Passenger LQ:

Y956

Quantité dégagee:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 956



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pure110-PRO - Comp. A**

Date d'impression: 15.02.2016

Code du produit: SDB0009

Page 9 de 10

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):	400 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo):	956
IATA-Quantité maximale (cargo):	400 kg

**14.5. Dangers pour l'environnement**

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

non applicable

**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): &lt; 0,1 Gew. % (DIN EN ISO 11890-2)

**Information supplémentaire**

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**SECTION 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,11.

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H315 Provoque une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pure110-PRO - Comp. A**

Date d'impression: 15.02.2016

Code du produit: SDB0009

Page 10 de 10

H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH205	Contient des composés époxydiques. Peut produire une réaction allergique.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Pure110-PRO - Comp. B

Date d'impression: 15.02.2016

Code du produit: SDB0010

Page 1 de 11

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

Pure110-PRO - Comp. B

#### Autres désignations commerciales

dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisation de la substance/du mélange

Mortier composite pour ancrages et fixages composant B (durcisseur)

#### Utilisations déconseillées

sans limitation

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	DEWALT	
Rue:	Richard Klinger Str. 11	
Lieu:	D-65510 Idstein	
Téléphone:	+49 (0) 6126 21 2302	Téléfax: +49 (0) 6126 21 2980
Internet:	www.DEWALT.eu	

**1.4. Numéro d'appel d'urgence:** 0800-181-7059  
CHEMTREC: +1 703 527-3887 (24h)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

Catégories de danger:

Corrosion/irritation cutanée: Skin Corr. 1B

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Eye Dam. 1

Sensibilisation respiratoire/cutanée: Skin Sens. 1

Mutagénicité sur les cellules germinales: Muta. 2

Danger pour le milieu aquatique: Aquatic Chronic 3

Mentions de danger:

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Peut provoquer une allergie cutanée.

Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Règlement (CE) n° 1272/2008

##### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette

Formaldéhyde, produit de réaction oligomère avec du phénol et du m-phénylène-(méthylamine)

phénol

m-Phénylènebis(méthylamine)

**Mention** Danger**d'avertissement:****Pictogrammes:**

#### Mentions de danger

H314

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pure110-PRO - Comp. B**

Date d'impression: 15.02.2016

Code du produit: SDB0010

Page 2 de 11

H341 Susceptible d'induire des anomalies génétiques.

**Conseils de prudence**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
P102 Tenir hors de portée des enfants.  
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.  
P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher.  
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P405 Garder sous clef.  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans dans conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**2.3. Autres dangers**

cette substance remplit les critères PBT de la directive REACH, annexe XIII.

**SECTION 3: Composition/informations sur les composants****3.2. Mélanges****Composants dangereux**

N° CAS	Substance	Quantité		
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
57214-10-5	Formaldéhyde, produit de réaction oligomère avec du phénol et du m-phénylène-(méthylamine)			20 - < 25 %
	500-137-0			
	Skin Corr. 1C, Skin Sens. 1B, Aquatic Chronic 3; H314 H317 H412			
108-95-2	phénol			5 - < 10 %
	203-632-7	604-001-00-2		
	Muta. 2, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, Acute Tox. 3, STOT RE 2, Skin Corr. 1B; H341 H331 H311 H301 H373 ** H314			
90-72-2	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol			1 - < 5 %
	202-013-9	603-069-00-0		
	Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Skin Irrit. 2; H302 H319 H315			
1477-55-0	m-Phénylenebis(méthylamine)			1 - < 5 %
	216-032-5		01-2119480150-50	
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Corr. 1B, Skin Sens. 1, Aquatic Chronic 3; H302 H332 H314 H317 H412			
100-51-6	alcool benzylique			1 - < 5 %
	202-859-9	603-057-00-5		
	Acute Tox. 4, Acute Tox. 4; H332 H302			
14808-60-7	Quartz (< 10µm)			1 - < 5 %
	238-878-4			
	STOT RE 1; H372			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.



## Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

### Pure110-PRO - Comp. B

Date d'impression: 15.02.2016

Code du produit: SDB0010

Page 3 de 11

#### Information supplémentaire

Le quartz contenu n'est pas librement disponible par l'usage prévisible.

Liste SVHC (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation): Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Changer les vêtements souillés ou mouillés.

#### Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement médical nécessaire.

#### Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

#### Après ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Réactions allergiques

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

Poudre d'extinction

Jet d'eau pulvérisée

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit

Mousse.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de pyrolyse, toxique

Monoxyde de carbone.

### 5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

#### Information supplémentaire

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante.

Utiliser un équipement de protection personnel.

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pure110-PRO - Comp. B**

Date d'impression: 15.02.2016

Code du produit: SDB0010

Page 4 de 11

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

**6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Recueillir mécaniquement.

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

Evacuation: voir paragraphe 13

**SECTION 7: Manipulation et stockage****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Enduire une crème de protection pour les mains avant la manipulation du produit.

**Préventions des incendies et explosion**

Ne nécessite aucune mesure de prévention particulière contre l'incendie.

**7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités****Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver le récipient bien fermé.

Conserver/Stockier uniquement dans le récipient d'origine.

**Indications concernant le stockage en commun**

Ne pas utiliser pour des produits destinés à être en contact avec les aliments.

Stockier dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

**Information supplémentaire sur les conditions de stockage**

Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais.

température de stockage 5-25°C

**7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

voir section 1.2

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m <sup>3</sup>	f/cm <sup>3</sup>	Catégorie	Origine
108-95-2	Phénol	2	7,8		VME (8 h)	
		4	15,6		VLE (15 min)	
14808-60-7	Silices cristallines, quartz	-	0,1 a		VME (8 h)	
1477-55-0	m-Xylène-alpha,alpha'-diamine	-	0,1		VLE (15 min)	

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pure110-PRO - Comp. B**

Date d'impression: 15.02.2016

Code du produit: SDB0010

Page 5 de 11

**Valeurs limites biologiques**

N° CAS	Désignation	Paramètres	Valeur limite	Milieu	Moment de prélèvement
108-95-2	Phénol	Phénol total (/g créatinine)	250 mg/g	Urine	en fin de poste

**8.2. Contrôles de l'exposition****Mesures d'hygiène**

Enlever immédiatement les vêtements souillés, imprégnés. constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée: Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

**Protection des mains**

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste. Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

**Protection de la peau**

Porter un vêtement de protection approprié.

**Protection respiratoire**

Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

**SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Pâte  
Couleur: rouge  
Odeur: caractéristique

**Testé selon la méthode**

pH-Valeur: non applicable

**Modification d'état**

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: non déterminé

Point d'éclair: non applicable

**Inflammabilité**

solide: non déterminé

gaz: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: non déterminé

Limite supérieure d'explosivité: non déterminé

**Température d'auto-inflammabilité**

solide: non déterminé

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pure110-PRO - Comp. B**

Date d'impression: 15.02.2016

Code du produit: SDB0010

Page 6 de 11

gaz: non applicable

Température de décomposition: non déterminé

**Propriétés comburantes**

Non comburant.

Pression de vapeur: non déterminé

Densité: non déterminé

Hydrosolubilité: insoluble

**Solubilité dans d'autres solvants**

non déterminé

Coefficient de partage: non déterminé

Densité de vapeur: non déterminé

Taux d'évaporation: non déterminé

**9.2. Autres informations**

Teneur en solide: non déterminé

**SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

voir section 10.3

**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Vive réaction avec: Agent oxydant

**10.4. Conditions à éviter**

voir section 7.2

**10.5. Matières incompatibles**

agent oxydant, fortes

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

**SECTION 11: Informations toxicologiques****11.1. Informations sur les effets toxicologiques**



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pure110-PRO - Comp. B**

Date d'impression: 15.02.2016

Code du produit: SDB0010

Page 7 de 11

**Toxicité aiguë**

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
108-95-2	phénol				
	par voie orale	DL50	317 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	630 mg/kg	Lapin	
	par inhalation vapeur	ATE	3 mg/l		
	par inhalation aérosol	ATE	0,5 mg/l		
90-72-2	2,4,6-tris(diméthylaminométhyl)phénol				
	par voie orale	DL50	2169 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	> 808 mg/kg	Rat	
1477-55-0	m-Phénylènebis(méthylamine)				
	par voie orale	DL50	930 mg/kg	Rat	
	dermique	DL50	2000 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (1 h) vapeur	CL50	3,89 mg/l	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		
100-51-6	alcool benzylique				
	par voie orale	DL50	1230 mg/kg	Rat	GESTIS
	dermique	DL50	2000 mg/kg	Lapin	
	par inhalation (4 h) vapeur	CL50	> 4,178 mg/l	Rat	
	par inhalation aérosol	ATE	1,5 mg/l		

**Information supplémentaire référentes à des preuves**

Le mélange est classé dangereux dans le sens du règlement CE n° 1272/2008 [CLP].

**Information supplémentaire**

Les données toxicologiques indiquées des substances composant le produit sont destinées aux professions médicales, aux spécialistes des domaines de la sécurité et de la santé professionnelles et aux toxicologues.

Les données toxicologiques indiquées des substances composant le produit ont été mises à disposition par les fabricants des matières premières.

**SECTION 12: Informations écologiques****12.1. Toxicité**

Le produit n'est pas: Écotoxicologiques.

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h]   [d]	Espèce	Source
108-95-2	phénol					
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	229 mg/l	72 h		GESTIS

**12.2. Persistance et dégradabilité**

Le produit n'a pas été testé.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

Le produit n'a pas été testé.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pure110-PRO - Comp. B**

Date d'impression: 15.02.2016

Code du produit: SDB0010

Page 8 de 11

**Coefficient de partage n-octanol/eau**

N° CAS	Substance	Log Pow
108-95-2	phénol	1,5
100-51-6	alcool benzylique	1,05

**12.4. Mobilité dans le sol**

Le produit n'a pas été testé.

**12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Le produit n'a pas été testé.

**12.6. Autres effets néfastes**

Aucune information disponible.

**Information supplémentaire**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

**SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

**Code d'élimination des déchets-Produit**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination de déchet-Résidus**

080409 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU de colles et mastics (y compris produits d'étanchéité); déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses  
Classé comme déchet dangereux.

**Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés**

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus  
Classé comme déchet dangereux.

**L'élimination des emballages contaminés**

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

**SECTION 14: Informations relatives au transport****Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU:** UN 3259**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** AMINES, SOLIDES, CORROSIVES, N.S.A.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pure110-PRO - Comp. B**

Date d'impression: 15.02.2016

Code du produit: SDB0010

Page 9 de 11

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 8



Code de classement: C8  
Dispositions spéciales: 274  
Quantité limitée (LQ): 1 kg  
Quantité dégagée: E2  
Catégorie de transport: 2  
N° danger: 80  
Code de restriction concernant les tunnels: E

**Transport fluvial (ADN)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 3259

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** AMINES, SOLIDES, CORROSIVES, N.S.A.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 8



Code de classement: C8  
Dispositions spéciales: 274  
Quantité limitée (LQ): 1 kg  
Quantité dégagée: E2

**Transport maritime (IMDG)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 3259

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: 274  
Quantité limitée (LQ): 1 kg  
Quantité dégagée: E2  
EmS: F-A, S-B

**Transport aérien (ICAO)**

**14.1. Numéro ONU:** UN 3259

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pure110-PRO - Comp. B**

Date d'impression: 15.02.2016

Code du produit: SDB0010

Page 10 de 11

**14.2. Nom d'expédition des Nations unies:** AMINES, SOLID, CORROSIVE, N.O.S.

**14.3. Classe(s) de danger pour le transport:** 8

**14.4. Groupe d'emballage:** II  
Étiquettes: 8



Dispositions spéciales: A3 A803  
Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 5 kg  
Passenger LQ: Y844  
Quantité dégagee: E2  
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 859  
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 15 kg  
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 863  
IATA-Quantité maximale (cargo): 50 kg

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Aucune information disponible.

**14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**  
non applicable**SECTION 15: Informations réglementaires****15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2004/42/CE (COV): 9,5 Gew. % (DIN EN ISO 11890-2)

**Information supplémentaire**

À observer: 850/2004/EC, 79/117/EEC, 689/2008/EC

**Prescriptions nationales**

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 2 - pollue l'eau

**15.2. Évaluation de la sécurité chimique**

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

**SECTION 16: Autres informations****Modifications**

Cette fiche de données de sécurité comporte des modifications par rapport à la version précédente dans la (les) section(s): 2,3,11.

**Abréviations et acronymes**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

**Pure110-PRO - Comp. B**

Date d'impression: 15.02.2016

Code du produit: SDB0010

Page 11 de 11

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service

LC50: Lethal concentration, 50%

LD50: Lethal dose, 50%

**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H301	Toxique en cas d'ingestion.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H332	Nocif par inhalation.
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Information supplémentaire**

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

*(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)*